

3 Prévoyance vieillesse

"Epargne avec persévérance, et tu ne perdras pas l'abondance!"

Une prise de position de l'UDF Suisse

Analyse/Diagnostic

Les problèmes liés à la prévoyance vieillesse ne se situent pas que sur un plan purement financier. Ils mettent en évidence un conflit de générations. Ceci vaut particulièrement pour l'AVS. La problématique est la suivante : un salarié qui dispose d'un revenu situé dans le 5^e niveau inférieur de l'échelle des salaires est un payeur net; un rentier dont la rente se situe dans le 5^e niveau supérieur de cette même échelle est un receveur net. La fortune se cache majoritairement chez les rentiers (devenir âgé, c'est posséder). Le revenu des rentiers atteint presque le revenu des salariés. Ainsi, la pauvreté menace bien davantage le travailleur que le rentier. Ce n'est pas la politique qui changera cet état de fait : en effet, 50% des votants ont actuellement plus de 47 ans (dans 10 ans, ils auront plus de 50 ans). Le financement AVS doit être complètement repensé; l'espérance de vie augmente, le taux des naissances diminue. Dès 2015, la Suisse passera par un manque de main-d'œuvre (s'il n'y a pas une augmentation massive des naissances ou une compensation par le biais de l'immigration). Environ 1/3 des rentiers se retire avant l'âge légal. Dans le monde actuel du travail, les plus âgés trouvent difficile de tenir le coup jusqu'à 65 ans. Les professions à bas salaires trouvent leur retraites anticipées dans 1,5% des cas au travers des caisses de chômage ou de l'AI. Mais ce courant de retraites anticipées charge également la génération active (bien qu'en proportion plus faible). Le principe de passage à la caisse de retraite, compte tenu de l'espérance de vie, est aujourd'hui trop élevé; les rentiers d'aujourd'hui disposent de rentes trop élevées et ces rentes sont subventionnées par la génération active.

Présentation des objectifs

Il faut éviter ce conflit de générations et avoir le courage d'introduire des réformes impopulaires. Réformer le système de prévoyance vieillesse exige des renoncements. C'est dans son ensemble qu'il faut le reconsidérer : le premier pilier (solidarité), le 2e pilier (capitalisation du salarié), et le 3e pilier (capitalisation individuelle). Le premier pilier ne doit couvrir que le minimum vital. Toute extension de prestations de l'AVS engendre un conflit de générations.

Solutions proposées

- Pour l'AVS : prélèvements plus élevés, diminution éventuelle des prestations, mélange des deux.
- Motiver la population active à travailler plus longtemps.
- Bonne gestion du personnel le plus âgé; exprimer son appréciation de l'employeur.
- Travail à temps partiel et encouragement à la santé.
- Investir dans la formation continue et la reconversion des personnes les plus âgées.
- Avec l'âge, se préparer à gagner moins et à redescendre l'échelle de sa carrière.
- Par branche, trouver des solutions vers la retraite anticipée qui satisfassent l'employeur et l'employé.

Mesures

- Règle : reconsidérer les prestations (rentes moins élevées, rehaussement de l'âge de retraite, renoncement à l'indice mixte).
- Exception : extension des prestations dans les seuls cas où cela s'avère nécessaire pour couvrir le minimum vital.
- Séparation de l'AI et de l'AVS.
- L'aide tirée du trésor public moins généreuse; en cas de problème, ce sont les contribuables qui passent à la caisse !
- Prestations de retraite aux personnes de 62 ans ou plus qui ne trouvent plus de travail, ou gagnent trop peu jusqu'à l'AVS.
- Encouragement au 3e pilier (récompenser une prise en charge responsable de sa propre personne).
- Dans la prévoyance professionnelle, baisse du barème de transition.

Remarques

Est-ce que l'âge de la retraite devrait être le même pour tous ?

Le financement de l'AVS par le moyen d'une augmentation de la TVA ne résout pas le conflit de générations !